

Les Finances

Le budget 2024 de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été voté le 9 avril 2024. Il s'élève pour la partie fonctionnement à 19 millions d'euros. Le budget 2024 en matière d'investissement a été établi à 4,7 millions d'euros.

Les taux de taxes 2024 sont inchangés par rapport à 2023, sauf le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a augmenté d'un point et se situe au niveau de 2022.

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.53 %
- cotisation foncière des entreprises : 25.58 %
- taxe d'habitation (applicables uniquement aux résidences secondaires): 10.09 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 16.55 %
- Budget 2024
- Budget 2023
- Budget 2022

Budget 2024

Budget principal 2024 .pdf - 906.16 Ko Budget mobilités 2024 .pdf - 126.2 Ko Budget ZA Les estrades 2024 .pdf - 561.53 Ko

Budget 2023

Budget principal 2023 .pdf - 919.16 Ko Budget mobilités 2023 .pdf - 127.87 Ko Budget ZA Estrades 2023 .pdf - 563.48 Ko

Budget 2022

Le budget 2022 de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été voté le 5 avril 2022. Il s'élève pour la partie fonctionnement à 16 millions d'euros. Le budget 2022 en matière d'investissement a été établi à 3,2 millions d'euros.

Budget principal 2022 .pdf - 1003.38 Ko Budget mobilités 2022 .pdf - 259.38 Ko Budget ZA estrades 2022 .pdf - 619.86 Ko

Comptes administratifs 2021:

<u>Comptes Administratifs Budget Principal 2021 .pdf - 656.79 Ko</u> <u>Comptes Administratifs Budget mobilités 2021 .pdf - 322.9 Ko</u> <u>Comptes Administratif Budget ZA les estrades 2021 .pdf - 314.44 Ko</u>